AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE LE PONTET
M. Joris HEBRARD - Maire
13 rue de l'hôtel de ville
BP 20198 - 84134 Le Pontet cedex
Tél : 04 90 31 66 50
SIRET 21840092700016
Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Objet	**PRESTATIONS D'ABATTAGE DES ARBRES DE LA VILLE DE LE PONTET**
Référence	26S02
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu d'exécution principal	FRL06 - Vaucluse
Lieu d'exécution	Ville de Le Pontet 84130 Le pontet
Durée	12 mois
Description	Accord-Cadre à bons de commande d'une durée d'un an à compter de la date de notification, reconductible tacitement deux (2) fois pour une durée totale de trois (3) ans. Montant maximal sur 12 mois : 65 000 euros HT Durée : 36 mois Accord-cadre avec un seul opérateur.
Code CPV principal	**77341000** - Élagage des arbres
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur
administratifs
http://www.marches-publics.info/accueil.htm
Tél : 04 90 31 66 20

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres Remise des offres le **07/12/26 à 12h00** au plus tard.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La visite sur les lieux est conseillée, mais non obligatoire. Les différents sites figurant sur le DQE sont ouverts à tous. Aucun agent des espaces verts ne sera présent lors des visites.

Envoi le 03/11/26 à la publication